

# Concrétisez vos projets de rénovation ou de transformation

## La solution pour vos travaux

Vous prévoyez de rénover ou d'agrandir un immeuble d'habitation, locatif, commercial, artisanal ou industriel tout en respectant certaines normes énergétiques ?

L'Hypothèque Eco Rénovation de la BCF est faite pour vous.

### Vos avantages

- Conseil personnalisé dès votre premier contact avec la BCF.
- Conditions préférentielles applicables lors de la consolidation du crédit de construction ou dès l'octroi du prêt hypothécaire.
- Rabais de 0.5% sur le taux d'intérêt fixe de 5 à 10 ans sur maximum CHF 250'000.- pour les immeubles d'habitation, soit un avantage de maximum CHF 12'500.-.
- Rabais de 0.5% sur le taux d'intérêt fixe de 5 à 10 ans sur maximum CHF 500'000.- pour les immeubles locatifs, commerciaux, artisanaux ou industriels, soit un avantage de maximum CHF 25'000.-.
- Possibilité d'échelonner vos travaux sur plusieurs années.

### Conditions

Type d'immeuble	Offre valable pour tout type d'immeuble (sauf terrain)
Certificats (non cumulatifs)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Minergie, Minergie P ou Minergie A</li><li>• CECB global A, B ou C</li><li>• Label SNBS</li><li>• Subventions accordées dans le cadre du Programme Bâtiments</li><li>• Approbation du dossier par le CCRB</li></ul>
Rabais sur taux d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"><li>• 0.5% sur le taux fixe de 5 à 10 ans sur max. CHF 250'000.- pour les immeubles d'habitation</li><li>• 0.5% sur le taux fixe de 5 à 10 ans sur max. CHF 500'000.- pour les immeubles locatifs, commerciaux, artisanaux ou industriels</li></ul>
Amortissement	Possibilité d'amortir de manière indirecte par des versements sur le compte Epargne 3 pour les financements hypothécaires à usage propre (résidence principale)
Dénonciation	Pas de dénonciation durant la/les période/s de taux fixe/s
Remarque	<ul style="list-style-type: none"><li>• Possibilité d'échelonner les travaux sur plusieurs années.</li><li>• Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres incluant également des conditions préférentielles de taux.</li></ul>

# Concrétisez vos projets de rénovation ou de transformation

## Les normes énergétiques<sup>1</sup>

- MINERGIE: les standards Minergie se fondent sur une excellente isolation des bâtiments. L'étanchéité à l'air, l'absence de ponts thermiques et l'aération douce font partie des critères de base pour l'obtention des certificats Minergie et Minergie-P.  
Plus d'information : [www.minergie.ch](http://www.minergie.ch)
- CECB: le Certificat énergétique cantonal des bâtiments est attribué par des experts certifiés. Le certificat renseigne sur la qualité énergétique des bâtiments, selon le modèle des étiquettes-énergie (que l'on retrouve pour l'électroménager, par exemple).  
Plus d'information : [www.cecb.ch](http://www.cecb.ch)
- SNBS: ce label s'adresse aux projets de grande envergure.  
Plus d'information : [www.snbs.ch](http://www.snbs.ch)

## Programme Bâtiments Fribourg

L'Etat de Fribourg propose un programme de soutien financier aux projets de rénovations de bâtiments, de changements de chauffage et de nouveaux bâtiments très performants en énergie.

Plus d'information : [www.leprogrammebatiments-fr.ch](http://www.leprogrammebatiments-fr.ch)

## Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments - CCRB

Le CCRB vous aidera dans vos démarches si vous n'êtes pas en possession d'un des labels ci-contre, il peut également approuver votre projet, confirmant ainsi que vos travaux répondent aux critères énergétiques.

Plus d'information : [www.ccrb.ch](http://www.ccrb.ch)

<sup>1</sup> Seuls labels reconnus par la Confédération

